



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL

Conseil du **21 mars 2016**

Délibération n° 2016-1059

commission principale : développement économique, numérique, insertion et emploi

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : **Projet de guichet numérique - Individualisation totale d'autorisation de programme - Demandes de subventions**

service : Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Direction de l'innovation numérique et des systèmes d'information

Rapporteur : Madame la Vice-Présidente Dognin-Sauze

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 165

Date de convocation du Conseil : mardi 1er mars 2016

Secrétaire élu : Madame Elsa Michonneau

Affiché le : mercredi 23 mars 2016

Présents : MM. Collomb, Kimelfeld, Mme Vullien, MM. Bret, Da Passano, Abadie, Mme Picot, MM. Le Faou, Philip, Mme Geoffroy, MM. Galliano, Passi, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Brumm, Mme Le Franc, MM. Crimier, Barral, Mme Frih, M. Claisse, Mme Laurent, M. Llung, Mmes Vessiller, Cardona, MM. Vesco, Vincent, Rousseau, Desbos, Mme Bouzerda, M. Berthilier, Mme Frier, MM. Képénékian, Eymard, Mme Rabatel, MM. Calvel, Barge, Bernard, Rudigoz, Pouzol, Sellès, Mmes Brugnera, Baume, M. George, Mme Belaziz, M. Suchet, Mmes Piantoni, Ait-Maten, M. Artigny, Mme Balas, M. Barret, Mmes Basdereff, Beautemps, M. Bérat, Mme Berra, MM. Blache, Boudot, Boumertit, Bousson, Bravo, Broliquier, Buffet, Mmes Burillon, Burriland, MM. Butin, Cachard, Chabrier, Charmot, Mme Cochet, MM. Cochet, Cohen, Compan, Mme Corsale, M. Coulon, Mmes Crespy, Croizier, M. Curtelin, Mme David, M. David, Mme de Lavernée, MM. Denis, Dercamp, Devinaz, Diamantidis, Mme Fautra, MM. Forissier, Fromain, Gachet, Mmes Gailliot, Gandolfi, Gardon-Chemain, MM. Gascon, Genin, Geourjon, Germain, Mme Ghemri, MM. Gillet, Girard, Mme Glatard, MM. Gomez, Gouverneyre, Grivel, Guillard, Guimet, Hamelin, Hémon, Mme Iehl, M. Jacquet, Mme Jannot, MM. Jeandin, Lavache, Mme Laval, M. Lebuhotel, Mmes Lecerf, Leclerc, MM. Longueval, Martin, Mmes Maurice, Michonneau, MM. Millet, Moretton, Moroge, Odo, Mmes Panassier, Peillon, M. Petit, Mmes Peytavin, Picard, M. Piegay, Mme Pietka, M. Pillon, Mme Poulain, MM. Quiniou, Rabehi, Rantonnnet, Mme Reveyrand, MM. Roche, Roustan, Mmes Runel, Sarselli, M. Sécheresse, Mme Servien, M. Sturla, Mme Tifra, MM. Uhlich, Vaganay, Mme Varenne, MM. Vergiat, Veron, Vial, Vincendet.

Absents excusés : Mme Guillemot (pouvoir à M. Kimelfeld), MM. Aggoun, Blachier (pouvoir à Mme Peillon), Casola, Mme de Malliard (pouvoir à M. Charmot), MM. Fenech (pouvoir à M. Blache), Havard (pouvoir à M. Guillard), Mme Hobert (pouvoir à Mme Piantoni), M. Kabalo (pouvoir à M. Chabrier), Mmes Millet, Nachury (pouvoir à Mme Balas), Perrin-Gilbert (pouvoir à M. Gachet), Pouzergue (pouvoir à M. Buffet), M. Sannino (pouvoir à Mme Runel).

Conseil du 21 mars 2016**Délibération n° 2016-1059**

commission principale : développement économique, numérique, insertion et emploi

objet : **Projet de guichet numérique - Individualisation totale d'autorisation de programme - Demandes de subventions**

service : Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Direction de l'innovation numérique et des systèmes d'information

Le Conseil,

Vu le rapport du 24 février 2016, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Les technologies du numérique sont un vecteur important de transformation et de simplification des supports et outils d'accès aux services et administrations publiques. Elles sont aussi un levier de transformation et d'innovation pour le territoire, comme de solidarité territoriale.

La Métropole de Lyon poursuit 4 orientations stratégiques dans ce domaine :

- l'aménagement du numérique du territoire à travers, notamment, le développement des infrastructures,
- la collecte et l'accès aux données d'intérêt général, supports potentiels de nouveaux services,
- l'aménagement d'un cadre de vie numérique pour les usagers,
- la modernisation de l'administration.

Dans un contexte de ressources budgétaires contraintes, les collectivités territoriales recherchent, chacune pour leurs propres services, les sources et opportunités de modernisation comme d'optimisation.

A titre d'exemple, les Communes s'orientent de plus en plus vers la mise en place de "portails citoyens" qui donnent accès à un ensemble de services publics ou démarches administratives dans un triple objectif d'améliorer l'accès à l'information et aux services, de faciliter et optimiser les processus de traitement et d'améliorer le service rendu en termes de délais.

A l'image des autres collectivités, la Métropole de Lyon est engagée dans une réflexion similaire, pour ses propres services.

Dans cette perspective, il paraît pertinent de faire converger ces différentes initiatives pour mutualiser les moyens à mettre en œuvre, tout en saisissant l'opportunité de porter un projet métropolitain ambitieux, centré sur l'utilisateur, et qui s'affranchit des frontières administratives.

Ce projet est l'une des actions phare de la stratégie numérique de la Métropole. Il s'inscrit pleinement dans les orientations prises par l'Etat, à travers le Secrétariat général de la modernisation de l'action publique, qui entend faciliter la circulation des données entre les administrations, favoriser l'émergence de services "tout en un", simplifier les démarches de l'utilisateur mais aussi lui faciliter l'accès à l'information et lui permettre de contribuer à l'amélioration de l'action publique.

1 - Le projet de guichet numérique métropolitain

Le guichet numérique métropolitain a pour objectif de proposer un nouveau canal qui doit permettre à l'utilisateur de bénéficier d'un contact simplifié, plus direct et plus réactif à un "bouquet de services" enrichi, fédéré et homogénéisé, à l'échelle d'un bassin de vie, et structuré à partir de ses besoins.

Au-delà des démarches administratives d'ores et déjà en ligne, il s'agit de réunir un ensemble de services d'intérêt général, qu'ils soient publics ou privés, profilés et géolocalisés en fonction des choix de l'utilisateur.

Les bénéfices attendus du projet sont :

- une extension de l'offre de services accessibles à l'utilisateur,
- une offre de services personnalisée et centrée sur les besoins exprimés par l'utilisateur,
- un accès simplifié et disponible en un seul point d'accès,
- une recentralisation de l'accueil physique sur les services nécessitant un accompagnement spécifique.

Pour la Métropole et les partenaires (Communes et autres organismes), contributeurs de services, il s'agit aussi d'obtenir une meilleure connaissance des besoins des administrés par la gestion des données recueillies, afin d'adapter en permanence l'offre de services.

Ce guichet unique numérique sera concrétisé par une application mobile et un portail web territorial, par lesquels l'utilisateur pourra accéder à :

- des informations personnalisées (exemples : les horaires de sa piscine favorite, sa pharmacie de garde ouverte la plus proche, la notification d'une alerte pollinique, la livraison d'un colis, etc.),
- des services en ligne (le suivi d'un dossier déposé, la prise de rendez-vous, l'annulation d'une réservation, le paiement de la cantine de son enfant, etc.),
- une plateforme de contribution (comme le signalement d'anomalies, le recensement des problèmes d'accessibilités, la plateforme des solidarités pour la mise en relation de bénévoles et d'associations, etc.).

2 - Les phases du projet et leur financement

Le projet est structuré de la manière suivante :

- une première phase de cadrage, qui déterminera les partenaires et un premier "bouquet de services" pilote (au sens où il sera centré sur une première cible d'utilisateurs ou de parcours utilisateurs) ; cette phase devra également déterminer le socle technique à retenir (1er semestre 2016),
- une phase de développement de la plateforme et des premiers services numériques (2° semestre 2016).

L'ouverture des premiers services du guichet, à horizon du printemps 2017, doit permettre d'évaluer et d'engager un nouveau cycle de développement sur des services complémentaires. Trois cycles successifs sont envisagés sur la durée du projet.

Les premières versions du guichet seront conduites avec un nombre restreint de Communes pilotes de la Métropole.

L'autorisation de programme totale sollicitée est de 1,3 M€, dont les crédits de paiement sont répartis comme suit :

- 300 000 € TTC en 2016,
- 580 000 € TTC en 2017,
- 420 000 € TTC en 2018.

Ce projet pourrait faire l'objet d'un cofinancement :

- de la Région Rhône-Alpes, dans le cadre du contrat métropolitain pour la période 2017-2020,
- de l'Union européenne dans le cadre du fonds européen de développement régional (FEDER), au titre de l'enveloppe de l'investissement territorial intégré (ITI), dans la mesure où le projet concernera les quartiers en politique de la ville du territoire ;

Vu ledit dossier ;

Où l'avis de sa commission développement économique, numérique, insertion et emploi ;

DELIBERE

1° - Approuve le lancement et le financement du projet de guichet numérique.

2° - Décide l'individualisation totale de l'autorisation de programme P28 - Fonctionnement de l'institution, pour un montant de 1 300 000 € TTC en dépenses à la charge du budget principal, répartis selon l'échéancier prévisionnel suivant :

- 300 000 € TTC en 2016,
- 580 000 € TTC 2017,
- 420 000 € TTC en 2018,

sur l'opération n° OP28O5056.

3° - Autorise monsieur le Président à :

a) - solliciter, auprès de la Région, une subvention d'un montant de 650 000 € pour le projet de développement du guichet unique dans le cadre du contrat métropolitain,

b) - solliciter auprès de l'Union européenne une subvention dans le cadre du fonds européen de développement régional (FEDER), au titre de l'enveloppe de l'investissement territorial Intégré (ITI),

c) - accomplir toutes les démarches et signer les documents nécessaires à l'instruction desdites demandes et à leur régularisation.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 23 mars 2016.